
Avertissement : La consultation et la reproduction de cette page est soumise à la législation française en vigueur. Le droit de la propriété intellectuelle s'applique. Cette page est la propriété exclusive de l'éditeur. Toute exploitation commerciale est interdite. La reproduction à usage scientifique ou pédagogique est seule autorisée, à condition de mentionner précisément les références de l'article (auteur, titre de la publication, date, éditeur).

Publications électroniques de Port-Royal, Série 2010,

url: <http://melancholia.fr/biblio./?La-correspondance-de-la-mere-Agnes.html>
consultée le : 16 mars 2021

Société des amis de Port-Royal
Publications électroniques



Michèle Bretz

La correspondance de la mère Agnès durant la période de la grande persécution (1661-1665)

Sommaire

- [Chroniques « de la grande \(...\) »](#)
- [L'état du formulaire](#)
- [La tragique année 1664](#)

La correspondance de la mère Agnès, ce massif de 751 lettres, demeure largement inexplorée. Pourtant, elle fut éditée en 1858, grâce aux bons soins de Rachel Gillet, bibliothécaire de la Société des amis de saint Augustin, devenue la société de Port-Royal [1].

La mère Agnès Arnauld (1593-1671), abbesse du célèbre monastère, unit le Port-Royal de la première génération, celle qui entreprit la Réforme, à celui de la seconde génération, qui vécut la fin dramatique de Port-Royal. Ses *Lettres* parcourent un demi-siècle et reflètent le destin tragique et glorieux de son abbaye. Elles permettent d'appréhender l'esprit de Port-Royal, de suivre ses combats et d'aborder la spiritualité complexe de la mère, carrefour de nombreuses influences.

C'est la période tourmentée du monastère qui est la plus passionnante : l'année 1661 ouvre la période de la « grande persécution », le retour de captivité, en juillet 1665, permet de réunifier la communauté des religieuses qui ont refusé de signer le formulaire, un serment anti-janséniste. Cette période de crise donne toute la mesure de la mère Agnès.

Une grande diversité marque sa correspondance : les lettres intimes et confidentielles se mêlent à des lettres familiales, aux lettres destinées à la communauté, à la correspondance officielle avec les autorités persécutrices. Cette correspondance révèle une palette stylistique aux nuances variées, qui reflète une spiritualité du cœur. Celle-ci irrigue une écriture très flexible, à l'écoute des destinataires. En effet, la mère Agnès s'adapte à la psychologie de ses interlocuteurs et à chaque événement. La tension dramatique de l'écriture ira s'amplifiant, jusqu'à

la date de l'enlèvement de la mère, le 26 août 1664. Sa correspondance sera alors celle d'une prisonnière, elle sera surveillée.

Son écriture présente deux aspects distincts durant la période de la persécution : un ton intime parcourt les *Lettres* à M^{me} de Foix. Elles déploient une chronique spirituelle de la persécution, une méditation sur le sens de la souffrance. Quant aux *Lettres* de la captivité, quasi-officielles, elles laissent apparaître une femme d'action qui met son éloquence au service d'un seul objectif : sauver son monastère en péril.

Chroniques « de la grande persécution » (1661-août 1664)

Les *Lettres* de la mère Agnès à son amie et confidente, Françoise III de Foix, sont les plus importantes et les plus intéressantes de sa vaste correspondance. Pourtant, elles demeurent méconnues. En effet, ni Sainte-Beuve, ni Augustin Gazier, ni Cécile Gazier, historiens majeurs de Port-Royal, ni Perle Bugnion Secrétan, la biographe de la mère Agnès, ne les ont étudiées. Même le *Dictionnaire de Port-Royal* ne mentionne M^{me} de Foix.

Or, cette correspondance nous fait découvrir la position d'une personnalité historique de premier plan, détentrice de l'autorité morale au sein de la communauté durant la grande persécution. Née en 1593, la mère Agnès est alors une religieuse certes âgée, mais qui n'a rien perdu de sa vigueur intellectuelle, bien qu'elle soit accablée de nombreux maux physiques. M^{me} de Foix peut mesurer sa lucidité et sa maîtrise en ces années de tourmente.

La qualité littéraire de ces *Lettres* mérite d'être soulignée : le ton en est souvent solennel, les images et métaphores d'une grande richesse, la plume soignée. Elles nous permettent de mesurer la vaste culture scripturaire de la mère, la spécificité de sa relation avec Dieu. Conformément à la tradition cistercienne, la mère Agnès rattache systématiquement les événements contemporains à la vie du Christ et à la lecture de l'Évangile. Plus nouveau : sa révolte face à l'injustice du pouvoir fait surface, ce qui mérite d'être relevé. En effet, son indignation n'affleure que très rarement dans ses autres écrits, notamment dans sa *Relation de captivité*.

On décèle dans sa correspondance tantôt une douceur imprégnée d'un sentimentalisme médiéval, héritage de saint Bernard et de la *devotio moderna*, tantôt la fermeté de sa sœur, la grande Angélique, qu'elle vient de perdre. Son éloquence semble une qualité innée, bien que la mère soit une professionnelle de l'écriture, auteur d'ouvrages importants. Son verbe aisé résonne harmonieux et ample, les phrases coulent et ondulent dans un balancement cicéronien.

De 1658 à 1664, ces échanges épistolaires sont hebdomadaires. Il s'agit d'une véritable chronique de Port-Royal, que la mère Agnès écrit pour son amie avide d'informations. Elle s'y livre en toute simplicité. En effet, Françoise de Foix, coadjutrice de la puissante abbaye de Saintes (M^{me} de Montespan en avait été la pensionnaire), partage les soucis et les préoccupations de la mère Agnès. Elle bénéficie de ses conseils et de sa direction spirituelle.

Ces *Lettres* intimes, des méditations de haute tenue, s'appuient sur le cycle liturgique, conformément à la tradition monastique. En effet, la mère Agnès offre à sa correspondante un commentaire des lectures de la messe du jour, qui la réconfortent et qui impulsent ses réflexions sur la situation *hic et nunc* de son monastère. À leur manière, ces *Lettres*, un appel à Dieu, relèvent d'un dialogue tripartite entre les deux religieuses et le Christ qui a tracé la voie. La plume de la mère Agnès va commenter la parole évangélique qui, à son tour, va innover le présent de la méditation ; le temps du salut épouse la propre temporalité d'un monastère qui vit désormais au rythme d'un temps imposé par les hommes : celui de la persécution. L'abbesse déroule la dramaturgie du salut, ancrée dans le présent : le temps sacré est actualisé. Le modèle de la mère Agnès, l'Église des martyrs, va justifier sa résistance. Elle fait allusion à ce temps des martyrs avec mélancolie. On est loin de l'optimisme de la Contre-Réforme.

L'étai du formulaire

Nous avons choisi d'inaugurer cette correspondance par une lettre dramatique qui rend compte des prémices de la grande persécution, celle du 4 septembre 1661 [2]. Elle informe M^{me} de Foix des conclusions de l'enquête de M. Bail, très dangereuse pour les religieuses, car elle avait pour objet de mesurer l'orthodoxie de Port-Royal accusé d'hérésie janséniste. La plume de la mère Agnès mêle humour, ironie et sentiment de révolte face aux persécuteurs qu'elle ne nomme pas, puisqu'il s'agit du roi :

« Notre visite fut achevée hier, où l'on nous apprit ce que nous savons il y a longtemps, il se trouve que nous sommes tout à fait orthodoxes. Après cela, il faudra chercher quelque autre crime pour faire notre procès, ou bien avouer qu'on a été bien précipité dans le jugement qu'on a fait de nous [...]. [3]

Comment réagit la mère Agnès face à la persécution ?

Elle déclare se soumettre à la volonté de Dieu et distingue la justice de Dieu de celle des hommes. Le seul tribunal qui compte pour elle est celui de Dieu, toujours miséricordieux. Le Dieu de la mère Agnès n'épouse pas l'image rigoriste du terrible et sévère Dieu janséniste ! Elle opère une nette distinction, tout à fait augustinienne, entre le monde mouvant où règne l'esprit du mal, et la cité céleste, le monde invisible, stable et éternel. Elle demande à Dieu la force de pouvoir affronter la souffrance de la persécution.

Un miracle va illuminer cette sombre atmosphère : la guérison de la sœur Catherine Suzanne, la fille du peintre Philippe de Champaigne. Celui-ci immortalisa la guérison de sa fille. La mère Agnès, avec allégresse, annonce immédiatement « *cette merveille* » à son amie. Sa narration très vivace, au rythme précipité, (ce qui est rare, l'écriture de la mère Agnès n'étant pas dépourvue de solennité ni d'une certaine lenteur) grâce à l'accumulation de détails pittoresques, nous fait pénétrer au cœur de Port-Royal de Paris. Cette guérison, un signe du ciel, galvanise la communauté :

« Une de nos sœurs, ayant pris pour une approbation de Dieu la merveille qu'il a faite, dit à l'instant qu'il valait mieux se laisser mettre en pièces que de changer ce qu'on avait fait ; de quoi toutes les autres sœurs sont demeurées d'accord. » [4]

Néanmoins, la mère Agnès ne se contente pas de cette manifestation divine pour justifier sa position face à la signature du formulaire. Elle déclare refuser l'obéissance aveugle et invoque l'esprit de discernement pour justifier sa résistance. Pourtant, la persécution suit son cours et va déstabiliser la communauté. Dans sa *Lettre* du mercredi de Pâques 1662, la mère Agnès évoque la nécessité de demeurer ferme, mais également de suivre le Christ dans la voie de l'humiliation ; la persécution est ressentie comme une grâce qui permet d'adhérer à la passion du Christ, grâce réservée aux élus. La conclusion de la mère Agnès revêt des résonances pascaliennes :

« la passion continue jusques à la fin du monde dans tous ceux qui lui appartiennent ». [5]

La mère lutte contre le découragement, la tentation de baisser les bras, bref de signer le formulaire. Dans les *Lettres* du carême 1663 qu'elle adresse à son amie, l'espoir permet de lutter contre la lassitude qu'engendrent les épreuves. En effet, même si le temps du carême est celui de la pénitence, de la solitude, à l'instar de celles du Christ tenté dans le désert, ce temps de souffrance anticipe la joie de la résurrection. Si Dieu abaisse la communauté, il la relèvera. La mère Agnès cite le *psaume 112* [6] et son modèle, *Job*, qui aime Dieu d'un amour désintéressé, figure emblématique, qu'elle avait déjà évoquée dans son *Traité, L'image d'une religieuse parfaite et d'une imparfaite[...] : « Quand Dieu m'aurait tué j'espérai en lui [7] »*. Elle s'abandonne, suivant son exemple, à Dieu, dans un acte de foi. En effet, *Job* montre que Dieu prend position en faveur de la victime de l'injustice, contre laquelle s'est faite l'unanimité violente.

Pour la mère Agnès, la tempête se déchaîne : l'Église et le clergé de France sont divisés à propos de la condamnation de Jansénius, et « *la nacelle de l'Église se remplit d'eau* ». La *Lettre* du 4 novembre [8], d'une longueur inhabituelle, traduit l'émotion de la mère Agnès qui accumule sous sa plume les métaphores maritimes. À l'agitation des éléments déchaînés répond la vision d'une Jérusalem céleste immobile ; la liturgie de ce temps de la Toussaint imprègne son imaginaire d'images extraites de l'*Apocalypse* qu'elle applique à la situation de son monastère.

Sa plume ressuscite les martyrs qui ont versé leur sang et qui peuplent la cité sainte, *l'Urbs beata*. Elle-même et sa communauté veulent répandre leur sang pour la cause de Dieu, un idéal purificateur. La liturgie de Noël offre à la mère un sujet de consolation. Elle s'identifie au Jésus de la crèche, avec une ferveur toute bérullienne. En effet, la mère et sa communauté ressentent un sentiment d'abandon, de déréliction, comme l'enfant Jésus. La vue du mystère de l'incarnation, d'une permanente actualité dans l'âme des fidèles, et la considération de l'humilité du Christ, doivent servir à la fois d'exemple et de sujet d'espérance. C'est le sens de Noël et de la méditation, qu'on peut rattacher à l'école française de spiritualité, de la mère

qui songe à la grotte de Bethléem dans sa *Lettre* du 23 décembre 1663 [9]. En effet la vie humble de Jésus, méprisée et humiliée, est promesse d'une glorification future ; Dieu est un Dieu caché que l'âme peut appréhender dans le recueillement silencieux. La mère s'interroge sur ce silence de Dieu qui ne *se découvre pas*. Or, Dieu se manifeste dans le secret de l'âme qui vit par ses dons spirituels, prémices de la vie éternelle. En effet, il dispense ses bien-aimés de la mort intérieure. La mère fait allusion d'une manière discrète à la signature du formulaire, un mensonge, un parjure à ses yeux, qui anéantirait ces grâces divines et entraînerait la perte.

La tragique année 1664

La mère Agnès perçoit bien que les mesures répressives de la cour vont s'amplifier : Hardouin de Péréfixe est nommé archevêque de Paris en avril 1664. Dans sa *Lettre* en date du 6 avril [10], la mère se soumet à la volonté divine. Elle revit en esprit la passion du Christ ; elle-même décide de subir la persécution sans « *ouvrir la bouche* [11] ».

L'orage va frapper Port-Royal ; son plus violent persécuteur, Hardouin de Péréfixe, fait une visite surprise à Port-Royal de Paris, dès l'aube du 20 mai 1664. La mère Agnès rend compte de cette visite inopinée et des intentions menaçantes du visiteur dans sa *Lettre* du 24 mai 1664 [12]. Après avoir célébré la messe, Hardouin de Péréfixe tenta de fléchir la mère abbesse, la mère de Ligny, dans un entretien au parloir, qui dura trois heures et demie. Il exigea de la communauté la signature du formulaire et la créance intérieure, c'est-à-dire l'intime conviction des religieuses qui devaient condamner les *Cinq propositions* de Jansénius « *de cœur et de bouche* ». La mère Agnès informe son amie du refus de la mère abbesse, qui ne possède pas la « *créance intérieure* ». Pour sa communauté, il s'agit d'une affaire périlleuse qui engage le salut. Elle relève les menaces d'Hardouin de Péréfixe :

« Il fit entendre qu'il serait donc contraint, quoiqu'avec douleur, de la traiter, et toutes les autres qui n'obéiraient pas, avec toute la rigueur que méritent des personnes téméraires et présomptueuses. » [13]

Le compte rendu de la mère Agnès a bien cerné la psychologie et l'inflexibilité de l'ennemi. Les manœuvres d'Hardouin de Péréfixe, évêque de cour, lui inspirent une réflexion, quant à la notion de justice, pour la première fois dans sa correspondance. Sa réflexion traduit bien l'esprit de Port-Royal et revêt donc une importance particulière. Sur un ton johannique, elle oppose à la justice, telle que l'entendent les hommes, la justice divine. La justice de « ce monde » est charnelle, même si elle revêt des formes légales ; ce n'est pas la justice de l'Évangile, spirituelle, réservée aux cœurs purs, que la grâce vivifie. Aux yeux de la mère, « *le prince du monde est jugé* ».

Le 6 juillet, la mère Agnès se sent en sursis. Dans sa *Lettre* [14], particulièrement émouvante, elle fait ses adieux à son amie, car elle sait qu'elle sera bientôt enlevée et privée de toute correspondance. En effet, Hardouin accorde un dernier délai à la communauté : dans trois semaines, les religieuses devront signer le formulaire, sans restrictions. C'est l'heure de choix fondamentaux. La mère tente de se consoler elle-

même, conseillant le détachement de toutes choses, un acte purificateur qui bannit le monde trop présent, générateur de soucis et de divertissements, qui détournent de la vocation monastique. La mère utilise la métaphore du feu ; attisé par le vent des polémiques à propos de la signature du formulaire, le feu divin va brûler ces scories. Son souci : ne pas jouir d'un faux repos, d'une sécurité fallacieuse dans la résistance, dans le temps présent. Néanmoins, le temps humain va reprendre ses droits : il se dresse, lourd de menaces, pèse sur les âmes de toute sa réalité objective. Le sentiment de révolte de la mère face à la hiérarchie ecclésiastique perce sous le commentaire de l'Évangile du jour, selon saint Mathieu, qui voue les pharisiens aux gémonies. Le texte est interprété de manière critique, appliqué à la situation présente. En effet, les pharisiens sont les prédécesseurs des persécuteurs actuels, des hommes d'Église. On songe à Hardouin de Péréfixe et à son acolyte Michel Chamillard, l'homme des basses œuvres. Comme les pharisiens, ce sont des hommes des apparences, leur vernis de vertu recouvre leurs vices. Ils préfèrent leur repos personnel, leurs intérêts propres à la justice. Ils sèment la désunion et sont cause de scandale.

Enfin, pour la première fois, la mère Agnès laisse parler son cœur : elle remercie son amie pour ses prières, pour sa bonté. La sollicitude de M^{me} de Foix demeure la consolation et l'espérance de toute la communauté. Ce sentiment collectif de reconnaissance est avant tout celui de la mère Agnès qui se livre, alors que la persécution connaît une nouvelle intensité.

Ainsi, dans sa *Lettre* du 13 juillet [15], la mère Agnès évoque le refus d'Hardouin de Péréfixe d'accepter la signature avec réserves de la communauté. Elle confie à son amie qu'il se livre à un véritable chantage. La mère reste ferme et affirme son intention de choisir la voie étroite, la plus difficile. Une semaine plus tard, elle justifie sa résistance : l'obéissance aveugle heurte la loi de Dieu. Elle fait allusion au célèbre *Mémoire* du grand Arnauld qui appuyait, en juin 1664, les religieuses de Port-Royal. La mère remet en cause le fondement même de l'absolutisme : les supérieurs n'ont pas un pouvoir absolu sur la conscience de leurs subordonnés. Elle retourne contre son ennemi le topos féminin des interdits pauliniens : les religieuses n'ont pas à se mêler de querelles théologiques qui surpassent leurs capacités.

La *Lettre* en date du 20 juillet 1664 [16] poursuit sa réflexion quant au devoir d'obéissance, pilier des vœux monastiques. L'acte d'obéissance, la signature du formulaire, serait un péché, une action propre « à percer le cœur d'un remords éternel ». L'exigence d'obéissance, que valorisent les supérieurs n'est qu'un piège mortel, une tentation. Ce type d'obéissance, marque de soumission aux autorités politiques qui exercent ainsi leur pouvoir tyrannique sur les âmes, s'oppose à la loi de Dieu, à la liberté chrétienne. Ce commandement impossible dépasse la condition de religieuse et les *Constitutions* du monastère n'imposent point ce type d'obéissance aveugle. Les religieuses ne peuvent pas s'ériger en juges de Jansénius et de sa théologie. N'étant pas théologiennes, les religieuses sont incapables de mesurer la portée de la condamnation des Cinq propositions. La mère Agnès s'indigne, déplore l'état de division de l'Église, déchirée et persécutée. Toutefois, elle ne nomme pas les persécuteurs, mais affirme que sa cause est juste. Cette préoccupation de justice est conforme à la vraie foi. Ce sera l'objet de sa *Lettre* du 6 août 1664 [17], la plus

importante de sa correspondance. Elle résume toute la spiritualité de la mère Agnès. Elle y déplore la destruction annoncée de Port-Royal, monastère modèle de la réforme, l'œuvre de sa sœur, la mère Angélique qui refusait d'obéir à des maximes politiques, préférant Dieu au monde. Néanmoins, la religieuse se soumet à la mystérieuse volonté de Dieu, secrète et impénétrable. La suivre, c'est choisir la voie étroite, le chemin du salut :

« [...] dans le renversement extérieur de la maison, Dieu conservera les âmes, et qu'il n'y en aura point du nombre de celles qu'il lui avait données qui n'échappent à cette ruine ? [18] ».

La mère évoque avec retenue les violences et les contraintes du pouvoir politique et ecclésiastique qui viole les consciences. À ses yeux, ceux qui ont signé le formulaire sous la contrainte étouffent la voix de leur conscience, ce qu'elle refuse de faire. La souffrance, les persécutions revêtent une fonction initiatique : elles seules permettent de participer à la gloire des élus. En effet, l'amour de la vérité témoigne de la vraie foi. La mère Agnès établit une typologie de la foi : il existe une foi humaine, une foi politique, une foi diabolique, sans amour de Dieu, et la vraie foi qu'illumine la charité. Elle opère une distinction entre foi morte et foi vivante. La foi vivante réside dans le cœur, que la religieuse transforme en « *maison d'oraison* ». L'oraison permet d'entretenir la flamme de la charité.

Le 24 août, soit deux jours avant son enlèvement et sa captivité, la mère trouve le temps d'adresser un dernier et bref message à son amie. C'est la *Lettre* la plus intime et la plus tendre. La mère s'épanche, fait part de son angoisse à son amie et lui rend un magnifique hommage qui s'inspire de la parabole du bon samaritain, que son éloquence ressuscite :

« Les preuves si continuelles qu'il vous plaît de nous en rendre m'obligent de vous regarder comme ce bon samaritain, qui pansa les plaies de ce pauvre malade que les voleurs avaient laissé à demi mort. Vous mettez de l'huile dans nos plaies par la tendresse et la compassion que vous avez de nos maux, et vous y mettez encore du vin par la vigueur et la force de votre amitié, qui demeure constante à justifier des personnes qu'on juge dignes de condamnation, à les porter dans votre cœur et à recommander à d'autres d'en avoir soin devant Dieu. C'est l'image, ma très chère mère, de ce Jésus-Christ fera pour vous, puisqu'il a dit qu'il nous mesurera de la même mesure que nous aurons mesuré les autres ». [19]

Les lettres d'une captive (26 août 1664- juillet 1665)

Une correspondance familiale surveillée

La mère Agnès, à partir de septembre 1664, fut autorisée à écrire à son frère, Henri Arnauld, évêque d'Angers, un ferme soutien de Port-Royal. Même si les *Lettres* de la mère sont avant tout des lettres familiales, la mère donnant des nouvelles de sa nièce prisonnière avec elle, s'inquiétant pour sa famille, elles ne sont pas dépourvues de solennité. En effet, la mère considère son frère comme le représentant de l'épiscopat qui protégea sa communauté. C'est à ce titre un véritable père, un protecteur du

monastère. Il incarne le topos du bon pasteur qui s'oppose à l'image du mauvais père, l'archevêque de Paris. La mère Agnès trouva le courage d'adresser une lettre à son frère durant la matinée du jour de l'enlèvement, le 26 août 1664 [20]. Elle déclare se soumettre à la volonté de Dieu, au silence de Dieu, qui laisse faire les persécuteurs. Néanmoins, sa déception pointe : elle s'attendait à une faveur divine, une intervention qui aurait suspendu le cours des événements. Elle déplore l'éclatement de la communauté, la déchirure que va provoquer la séparation de la captivité. Elle s'appuie sur la fermeté de ses consœurs qui ne signeront pas le formulaire. Bien que la douleur de la communauté se manifeste par les larmes versées, l'espérance demeure la plus forte. La séparation sera un sacrifice offert à Dieu, un holocauste. Ce leitmotiv va innover toutes les *Relations de captivité* des religieuses de Port-Royal. Après l'avoir condamnée au silence, l'archevêque de Paris autorise la mère à reprendre sa correspondance avec son frère, le 22 septembre 1664. Néanmoins, les échanges sont surveillés : les lettres sont ouvertes et compte rendu en est fait à Hardouin de Péréfixe. Cette contrainte entrave l'écriture de la mère. Un certain embarras, une lourdeur inaccoutumée, transparaissent dans ces échanges. On n'y trouve nulle trace des citations chères à la mère : psaumes et Evangile. La mère ne s'y épanche pas, n'exprime ni la profondeur de son affliction, ni son abattement, pour ne pas donner des armes à ses ennemis. Elle est captive, dans des conditions difficiles, dans le couvent des filles de la Visitation du faubourg Saint Jacques. Sa nièce, Marie-Angélique de Sainte-Thérèse, fait office de secrétaire et d'infirmière. Cette *Lettre* du 22 septembre [21] est une lettre à la fois publique, destinée aux adversaires qui la liront, et familiale. Publique, car la mère y dément être traitée « *inhumainement* ». Elle retire ce mot et le remplace, par respect pour l'archevêque de Paris, par le terme de « *sévérité excessive* ». Elle ménage ses geôlières qui ne sont pas responsables de la détention. Elles obéissent aux ordres de leurs supérieurs. Elle déclare souffrir particulièrement de la privation de la communion, un moyen de chantage à la signature. Petite pique destinée à ses adversaires : elle expose les fonctions d'un vrai père qui devrait user de miséricorde comme le Père céleste. Enfin, la mère Agnès fait part de son inquiétude à son frère : elle demeure sans nouvelles de ses deux nièces, prisonnières, Angélique de Saint-Jean d'Andilly et Marie-Charlotte de Sainte-Claire. La *Lettre* du 7 octobre [22] revêt également une tonalité familiale. La mère y donne des nouvelles de sa santé précaire, car elle fut victime d'un malaise et indique que sa nièce est malade. Marie-Charlotte souffre de grands tourments spirituels et d'une sévère dépression. Elle va bientôt signer le formulaire. Cette signature sera chose faite début novembre 1664. La mère Agnès en informe son frère dans sa *Lettre* du 8 novembre 1664 [23] et lui fait part de ses réactions. Celles-ci témoignent d'une grande tolérance ; la mère conserve toute son affection à sa nièce dont elle respecte la liberté :

« Vous serez peut-être en peine, mon très cher frère, comme j'ai pris cette action. Je vous dirai que cette chère enfant m'a ouvert son cœur de tout ceci avec tant de confiance, que si je lui vais témoigné que je serais affligée qu'elle fit autre chose que moi, elle ne l'aurait jamais fait. Mais à Dieu ne plaise que je domine sur la foi d'autrui. Je sais que les âmes sont à Dieu, et que c'est lui à leur donner les sentiments qu'elles doivent avoir. » [24]

D'une manière presque détachée, la mère annonce aussi la signature de sa seconde nièce, Marie-Angélique. Par sa discrétion, la mère ne donne pas d'emprise psychologique à ses adversaires. Néanmoins, elle confie à son frère que c'est le temps de « *l'affliction* ». La dernière *Lettre* de la captive à son frère qui fût conservée est celle du 15 décembre 1664 [25] ; fait exceptionnel, la réponse de l'évêque d'Angers nous est parvenue. Cette *Lettre* se veut plus sereine et plus réconfortante, car Henri Arnauld relève d'une grave maladie. La mère s'abandonne à la volonté de Dieu et décoche une flèche à ses persécuteurs : eux aussi sont soumis à la volonté de Dieu. La suite de la *Lettre* évoque le tendre souvenir de saint François de Sales, un ami de la famille qui avait béni les enfants Arnauld. En ces temps d'affliction, le saint est un soutien spirituel. La mère porte sur elle un précieux viatique : une lettre que le saint avait écrite à sa sœur, M^{me} Le Maistre. Ce témoignage du saint représente, aux yeux de la mère, un gage d'orthodoxie pour Port-Royal. Pour conclure, la mère Agnès transmet à Henri Arnauld l'inquiétude de sa nièce, sensible au silence de son oncle. En effet, il ne l'a pas nommée dans sa récente lettre. La réponse d'Henri Arnauld est polémique ; elle révèle son tempérament bouillant, celui des Arnauld. La captivité de sa sœur et de ses nièces l'indigne profondément :

« [...] plus je vais en avant, et moins je m'accoutume à me voir réduit à ne vous écrire que des lettres que l'on voit auparavant que de vous les rendre, comme si nous étions des personnes convaincues d'avoir conspiré contre l'Etat. Dieu jugera un jour si nous méritons d'être traités de la sorte ».

Henri Arnauld soulève bien le problème de fond : la résistance des religieuses de Port-Royal est interprétée comme un acte politique qui sape l'autorité absolue du roi. La cour n'admet pas un droit à un jugement personnel. De plus, l'Église n'accepte pas la liberté de conscience, surtout lorsque des femmes l'invoquent en opérant une incursion dans un champ théologique, domaine réservé aux hommes.

Une âpre négociation avec les ennemis

Hardouin de Péréfixe et ses émissaires ont rendu visite à la mère Agnès de nombreuses fois en prison. Ils veulent connaître son état d'esprit quant à la signature. La mère, dans l'intervalle des visites, adresse plusieurs *Lettres* à son supérieur. Soucieuse de sauver sa communauté, la mère tente de fléchir Hardouin de Péréfixe : elle lui réclame l'accès à la Sainte Table et négocie le sort de Port-Royal. Ces *Lettres*, au style solennel, sont des lettres publiques, à caractère politique. La mère tente de justifier sa désobéissance en termes très mesurés et défend son monastère menacé. C'est pourquoi une tension dramatique les parcourt toutes : l'angoisse de la mère, très digne, en dépit de son apparente pondération, y est palpable. La mère sait qu'elle est en position de faiblesse, livrée à l'arbitraire du pouvoir. La première *Lettre* est datée du 29 mars 1665 [26]. La religieuse supplie son supérieur de lui accorder le droit de communier, de faire ses Pâques. Elle réclame sa compassion, et lui demande de mettre fin à son mécontentement. La supplique se traduit en une longue phrase, lourde et alambiquée, qui traduit l'embarras de la mère. Quant à la signature du formulaire, elle affirme néanmoins que sa position n'a pas évolué. Elle ne parvient donc pas à respecter les ordres de son archevêque. Elle

réitère sa demande dans sa *Lettre* du 20 mai 1665 [27]. En effet, le pape avait fulminé la bulle *Regiminis apostolici* qui imposait la signature pure et simple du formulaire aux religieuses (elle fut enregistrée le 29 avril 1665). La bulle laissait aux moniales un délai de réflexion de trois mois. La mère voulut mettre ce délai à profit pour être rétablie dans les sacrements. Cette *Lettre* est demeurée célèbre, elle fit du bruit dans le monde et les adversaires de Port-Royal l'utilisèrent dans leurs campagnes de propagande anti-janséniste. En effet, la mère utilise le terme d'indifférence, terme qu'elle regrettera amèrement. Elle déclare à l'archevêque qu'elle est dans « *l'indifférence* », « *n'étant point déterminée à ne point signer* ». Ayant appris que la cour désirait mettre fin à la détention des religieuses rebelles pour des raisons financières, la mère saisit cette opportunité. Dans sa *Lettre* du 24 juin 1665 [28], truffée de formules très respectueuses, elle demande à Hardouin de Péréfixe la réunion de la communauté des religieuses qui n'ont pas signé le formulaire, à Port-Royal des Champs. Elle en expose les motifs : la réunion de la communauté permettrait aux religieuses de délibérer, de prendre des décisions. Cette réunion mettrait également fin à la douleur de la séparation. La mère, dans ses *Lettres*, agit en tant que femme de pouvoir, en politique qui élabore une stratégie pour préserver son monastère. Elle mobilise les ressources de sa plume. Elle veut faire part de ses bonnes dispositions à ses supérieurs, donner une impression d'urbanité et de soumission, tout en résistant discrètement à leurs ordres. Elle laisse même miroiter à ses destinataires une possibilité d'évolution plus favorable. Néanmoins, à la veille de son retour à Port-Royal des Champs, elle balaie ces ambiguïtés. Dans cette dernière *Lettre* à son supérieur, celle du 8 juillet 1665 [29], elle retire ce terme d'*indifférence* qui, à ses yeux, a été mal interprété :

« J'ai été, Monseigneur, dans un grand étonnement, quand j'ai considéré que ce mot d'indifférence, que je croyais indifférent, et dont l'on pouvait user dans les choses humaines qui sont quelquefois obscures et quelquefois évidentes, se pouvait prendre pour une facilité à se rendre où à ne se rendre pas à la chose dont il est question ; ce qui est très éloigné de ma pensée, ayant toujours cru qu'il ne m'était pas permis de signer le fait par soumission, pendant que je serais dans les doutes où je suis[...] » [30].

Le retour à Port-Royal des Champs n'assure aucune liberté à la mère. Sous étroite surveillance policière, le monastère ne put communiquer avec l'extérieur que dans la clandestinité. La mère Agnès fut dans l'incapacité de poursuivre sa correspondance avec M^{me} de Foix et la famille Arnauld. La période de silence ne s'acheva qu'avec la Paix de l'Église en 1669. La mère eut la joie de la goûter.

Cette tragique période de la grande persécution nous a permis de mesurer toute la gamme que parcourt l'écriture de la mère : *Lettres* intimes qui expriment la profondeur de sa foi, sa spiritualité à la fois cistercienne et augustinienne, son tempérament, *Lettres* de la captivité assez codées, dont les termes sont pesés. Celles-ci traduisent ses capacités d'analyse politique, son intelligence. Une pointe d'ironie subtile, une indignation maîtrisée, en font tout l'intérêt. Ses *Lettres* politiques ne sont pas dénuées d'habileté, car l'écriture de la mère intègre des normes mondaines : pour fléchir les autorités, elle utilise les armes de la civilité et de l'urbanité,

maîtrisant les pratiques d'un monde qu'elle condamne. La lecture des *Lettres* de la mère Agnès permet de déconstruire l'image « mythique » de Port-Royal que ses ennemis et l'historiographie janséniste ont élaborée : des rebelles orgueilleuses ou des femmes innocentes et passives. En fait, ces *Lettres* sont les témoins de l'improbable équilibre que parvient à construire la mère Agnès : habitante en espérance de la cité de Dieu, elle lutte, au nom de la vérité, au sein de la cité terrestre où règnent la violence, l'agitation et l'hypocrisie. Dans le secret de son cœur, elle maintient vivace sa foi, grâce à l'oraison. Ces *Lettres* d'espérance tracent ce cheminement dans la voie étroite, vers la gloire des élus.

[1] *Lettres de la mère Agnès Arnauld abbesse de Port-Royal*, éd. P. Faugère et Rachel Gillet, Paris, Benjamin Duprat, 2 vol., 1858.

[2] *Lettres de la mère Agnès...*, op. cit., t. 2, p. 2-3.

[3] *Ibid.*

[4] *Lettre* du 8 janvier 1661, op. cit., p. 31-33.

[5] *Op. cit.*, p. 48

[6] Elle est particulièrement sensible aux versets 6-7 : « *Qui tire de la poussière celui qui est dans l'indigence, et qui élève le pauvre de dessus le fumier, pour le placer avec les princes de son peuple* » ; traduction de Le Maistre de Sacy.

[7] *Op. cit.*, p. 81.

[8] *Ibid.*, p. 119-121.

[9] *Ibid.*, p. 127-128.

[10] *Ibid.*, p. 140.

[11] Il s'agit d'une réminiscence des *Lamentations* du prophète Jérémie, lues pendant l'office des Ténèbres du samedi saint, Lecture I : « *Sicut ovis ad ciisionem ductus est, et dum male tractaretur, non aperuit os suum* [...] ».

[12] *Ibid.*, p. 156-157.

[13] *Ibid.*

[14] *Ibid.*, p. 162-164.

[15] *Ibid.*, p. 166-167.

[16] *Ibid.*, p. 169-171.

[17] *Ibid.*, p. 174-176.

[18] *Ibid.*, p. 175.

[19] *Ibid.*, p. 180-181.

[20] *Ibid.*, p. 181-183.

[21] *Ibid.*, p. 185-187.

[22] *Ibid.*, p. 187-188.

[23] *Ibid.*, p. 188-190.

[24] *Ibid.*, p. 189.

[25] *Ibid.*, p. 194-195.

[26] *Ibid.*, p. 196-197.

[27] *Ibid.*, p. 197-198.

[28] *Ibid.*, p. 200-201.

[29] *Ibid.*, p. 208-210.

[39] *Ibid.*, p. 208.
